

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2014**
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 Juillet 2014, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Crottes-en-Pithiverais, le Jeudi 7 Août 2014, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Daniel POINCLOUX, Maire.

Présents : Mrs : Daniel POINCLOUX, Jean-Claude CHANTEAU, Olivier MESLAND, DA SILVA Norbert, Dominique VERNHES, Jean-Christophe MADRE, Hubert GOUEFFON, Mme Marie-Pierre PILLOY,

Absents excusés : Mr Thierry IMBAULT (pouvoir à Mr DA SILVA), Mmes Laëtitia CHATELAIN (pouvoir à Mr POINCLOUX), Aurélie AURIAU,

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 10

Monsieur Jean-Christophe MADRE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 02 Juin 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

I - DELIBERATIONS :

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) **N° 38-2014 Modification des statuts du SIRIS d'Aschères-le-Marché :**
Vu la délibération n° 2014-04-02 du SIRIS d'Aschères-le-Marché en date du 11 juin 2014 portant modification des statuts du SIRIS,
Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification de l'article 1^{er} de l'arrêté modificatif en date du 16/10/08, des statuts du SIRIS d'Aschères-le-Marché.

- 2) **N° 39-2014 Décision Modificative Budget Communal :**
Vu l'insuffisance des crédits constatés aux programmes concernant les travaux de réhabilitation de la Mairie de Crottes et les travaux intérieurs de l'église de Teillay,
Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses :

A l'article 61522 "Entretien Bâtiments" - 15 800.00 €
A l'article 61521 « Entretien Terrains » - 7 500.00 €
Article 023 « Virement à la section d'investissement » + 23 300.00 €

Section d'investissement, en dépenses :

Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » + 23 300.00 €
Vers l'article 2313 pg 2013-1 « Mairie travaux intérieurs » + 7 500.00 €
Vers l'article 2313 pg 2012-3 « travaux intérieurs église de Teillay
..... +15800.00 €

-

3) N° 40-2014 Suppression du poste de Mme JOPSEPH Alexandra :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2014 portant création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en raison du remplacement de Mme JOSEPH Alexandra, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Vu la demande de mise en disponibilité de Mme JOSEPH Alexandra pour convenances personnelles à compter du 1^{er} avril 2014,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Loiret en date du 18 mars 2014,

Considérant qu'il convient de supprimer le poste de Mme JOSEPH Alexandra, dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

II - DEVIS :

1) Conseil général 45 : Subvention pour les produits des amendes de police :

Chaque année l'état établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Conseils généraux.

Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants (population DGF) du Département, qu'il s'agisse de communes ou de groupements qui ont compétence intégrale en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement. Après réflexion, le conseil municipal, à la majorité décide de proposer le devis de la Signalétique Vendômoise concernant la pose d'un radar pédagogique pour un montant de 4 152.00 € TTC.



III - AFFAIRES DIVERSES :

1) Acquisition d'un terrain d'un administré de la commune en vue de construire une aire de jeux pour les enfants du village :

Le conseil municipal, après réflexion, à l'unanimité décide de proposer le prix de 20€ le m² pour l'acquisition dudit terrain, même tarif proposé pour l'achat de la mare de Teillay il y a 2ans.

2) Le repas des « Anciens » offert par la municipalité aura lieu le dimanche 14 septembre à la salle de réunion de la mairie de Crottes-en-Pithiverais. Les membres du conseil décident de convier le Maire sortant ainsi que son épouse.

3) Le Maire informe le conseil que élagage de l'allée du cimetière est à prévoir à l'automne.

4) Le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré demandant le contrôle et l'entretien des vannes du réseau communal plus régulier.

5) Une réunion convoquant la Commission de révision des listes électorales est à prévoir début novembre 14.

6) Le Maire donne lecture d'une carte postale reçue des enfants de l'école d'Aschères-le-Marché » remerciant le conseil municipal pour la participation à leur voyage.

7) Planning des états des lieux de la salle de réunion effectués par les élus pour les mois d'août et septembre :

- Mr DA SILVA Norbert : état des lieux pour la location du 31.08.14

- Mr VERNHES Dominique : état des lieux pour la location du 06.09.14

8) Le conseil municipal dresse le bilan de l'organisation de la fête du 14 juillet 14.

9) Le Maire fait le compte rendu sur le dossier « Parc éolien de Neuville-aux-Bois ».

- 10) Le Maire informe le conseil d'un problème d'inondation chez un particulier de Teillay. Il informe qu'un contact sera pris avec la Direction des Routes Départementales car il s'agit d'une départementale.
- 11) Le conseil municipal décide de fixer la date du lundi 13 octobre à 17 h 30 à la Mairie pour la rencontre des élus avec Marianne DUBOIS, Députée.



IV - TOUR DE TABLE :

- 1) Mr DA SILVA demande la prochaine tonte des pelouses car souligne que certains endroits ont été oubliés. Le Maire avertira l'entreprise.
- 2) Mme PILLOY souhaite que la commune établisse un courrier à la paroisse pour avertir des travaux terminés à l'église de Teillay et informer que celle-ci est désormais accessible pour les célébrations religieuses.
- 3) Mr GOUEFFON demande d'utiliser le solde de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour restaurer la cloche de l'église de Teillay.

Fin de la séance à 23h00

Fait à Crottes-en-Pithiverais, le 08 Août 2014

Le Maire,

Daniel POINCLOUX